

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6022

Auteur(s) : Saffroi, fils de Guillaume [particulier]

Bénéficiaire(s) : Richard Ier de Bayeux, Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbé)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1115-1125, 30 janvier]

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Saffroi, fils de Guillaume, ne pouvant plus, pour cause d'infirmitté, assumer le service de sa terre, donne à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux les vingt acres de terre libre qui lui venaient de l'héritage de son père, non de sa mère : l'abbé, en échange, lui concède sa vie durant son pain et de vieux vêtements (« de veteribus pannis ») pour sa vêtture. Guillaume, fils d'Ansgot, possède une acre de cette terre qui lui vient de l'héritage de sa mère.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A103, p. 98.

Indications

Musset Lucien, *Comment on vivait au Moyen Âge dans la région de Pont-Audemer, d'après les chartes de Préaux, XIe-XIIIe, Connaissances de l'Eure*, 1979, p. 9.

Dissertation critique

Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° A103, p. 98.

Texte établi d'après a

Saffridus, filius Willelmi, decidens in infirmitate et habens XXti agros libere terre nec valens reddere servitium ejusdem terre, donavit eam sancto Petro et abbati Ricardo omnibusque monachis posuitque eam super altare. Idem vero abbas et conventus ipsi Saffrido panem suum, quoad viveret, concesserunt et de veteribus pannis vestituram. Et hec terra de parte patris sui sibi accidit, non ex parte matris. Et unum agrum predicte terre Willelmus, filius Ansgoti, habet de matrimonio matris sue. Testes Sancti Petri : Tustinus puer, filius Willelmi Malduit ; Herluinus, filius Rodulfi Coci ; Ricardus, puer Bucces brune ; Gislebertus, nepos Herberti. Testes ejus : Goiffridus, filius Ase ; Ansgorius bubulcus ; Galterius, filius Vassal.